

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 12 MAI 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 3 pouvoirs

Date de convocation
7 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Stéphanie HINDELANG pouvoir donné à Christine MEYER, Sébastien FRESSE pouvoir donné à Guillaume ÉTÉVÉ, Séverine HUSSON pouvoir donné à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché complémentaire pour l'assistant à Maîtrise d'Ouvrage du projet intergénérationnel
N° de délibération : 37_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	3	16	0	0	0

Le Maire de la Commune de Flavigny-sur-Moselle,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération par laquelle le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'ouvrage pour le projet intergénérationnel,
- Vu la délibération 24_2025 du Conseil Municipal relative au vote du budget primitif 2025,
- Considérant le besoin pour la commune d'être accompagnée tout au long des étapes du projet d'aménagement d'un quartier intergénérationnel,
- Considérant la proposition de la société SEBL dans le cadre du renouvellement de cette mission,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de la société SEBL, située 48 place Mazelle à Metz, en date du 9 avril 2025, pour la réalisation d'une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'aménagement d'un quartier intergénérationnel à Flavigny-sur-Moselle.

Le marché est conclu à prix révisable, selon les modalités prévues aux conditions générales.

Montant HT : 24 075,00 €
TVA au taux de 20 % : 4 815,00 €
Montant TTC : 28 890,00 €
Montant TTC en lettres : Vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-dix euros

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur son site internet.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place du marché complémentaire d'assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet intergénérationnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 16 mai 2025
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO
2025.05.16 10:47:44 +0200
Ref:8744822-13139371-1-D
Signature numérique
Maire